



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

Lors d'une séance régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017, le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT 2003-05-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES;
- RÈGLEMENT 2003-06-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2003-06 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES;
- RÈGLEMENT 2003-08-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2003-08 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES;
- RÈGLEMENT 2017-07 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Que ces règlements sont en vigueur depuis le 15 mai 2017 en vertu des certificats de conformité émis à cette même date par M. François Landreville, directeur-général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Que ces règlements sont disponibles pour consultation aux heures habituelles d'ouverture du bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Barbe, ce 18 mai 2017.

Chantal Girouard,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 18 mai 2017 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de mai 2017

Chantal Girouard  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière